

UNIVALOM

Siège :

Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38
En exercice :24
Présents :13
Votants :
Procuration2
Date de la convocation :
20 juin 2019

SEANCE DU 27 juin 2019

Délibération 2019-23

**OBJET : Rapport annuel 2018 du CPPP de la Société VALOMED
exploitante de l'UVE d'Antibes**

Le 27 juin 2019 à 10h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Dominique TRABAUD, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Madame Christine SYLVESTRE

Procurations :

Monsieur Roland RAIBAUDI représenté par Monsieur Daniel LEBLAY
Monsieur Guy LOPINTO représenté par Monsieur Bernard ALFONSI

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Original
 Expédition certifiée conforme à l'original
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Conformément aux dispositions de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 (article 88) et du décret 216-630 du 25 mars 2016 (article 165), la société VALOMED titulaire du Contrat de Partenariat Public Privé (CPPP) relatif à la gestion de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) d'Antibes, et au traitement des déchets ménagers en option, est tenue de présenter un Rapport annuel ainsi que les comptes rendus des contrôles opérés au cours de l'année écoulée.

Pour l'année 2018, ce rapport présenté à la Commission Locale des Services Publics Locaux au cours de sa réunion du 25 juin 2018 est également produit en Comité Syndical.

Une présentation résumée de ces documents établis par la société VALOMED et relatifs à l'année 2018 est effectuée à l'assemblée qui est appelée à en débattre.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel et des comptes rendus des contrôles opérés par la Société VALOMED sur la gestion de l'UVE d'Antibes, sur le traitement des déchets ménagers en option, et après en avoir débattu,

Après avoir pris connaissance du rapport annuel du CPPP ci annexé de la société VALOMED 2018, il est proposé au Comité :

- DE PRENDRE ACTE de cette communication,

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité,

- PREND ACTE de cette communication,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente

Josette BALDEN

